

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

312
DECRET D/2019/..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASIN DU NIGER «PIDACC»), SIGNE LE 23 AVRIL 2019, POUR UN MONTANT DE 7.500.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-C00-067 / N° DU PRET : 2100150041243.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0043/AN du 25 octobre 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/311/PRG/SGG du 03 DEC 2019 portant promulgation de la Loi L/2019/0043/AN du 25 octobre 2019 ;

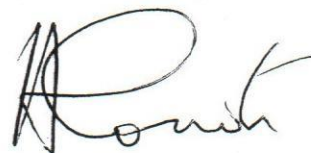
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger «PIDACC»), signé le 23 avril 2019, pour un montant de 7.500.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-C00-067 / N° DU PRET : 2100150041243.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019



Prof. ALPHA CONDE